Association des habitant.e.s
des Pâquis

Service du Conseil municipal
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Service du Conseil municipal
16 NOV. 2026
Décision : | Traité par :

Conseil municipal de la Ville de Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

P-582

Genève, le 16 novembre 2026

Dépôt d'une pétition « Soutien aux locataires du 13, rue Butini : pas d'autorisation de travaux sans annulation des résiliations des baux »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous adressons la présente pétition au nom de SURVAP, l'association des habitant.e.s des Pâquis. Nous avons été très touchés quand des locataires du 13, rue Butini nous ont contactés suite à la résiliation de leurs baux. Lors d'une réunion, en présence aussi de l'Asloca, nous avions décidé d'adresser une lettre ouverte au Conseiller d'Etat M. Walder afin qu'il n'autorise pas les travaux sans annulation des résiliations des baux. Nous avons lancé cette pétition fin septembre, en collaboration avec des locataires de l'immeuble. Nous souhaitions exprimer la solidarité du quartier et rarement une pétition a récoltée si rapidement autant de soutien.

Nous la déposons aujourd'hui avec 1181 signatures.

En vous remerciant d'avance de prendre en compte nos demandes, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos salutations distinguées.

SURVAP (Association des habitant.e.s des Pâquis)

Christophe Brandner — Brigitte Studer

Membres du comité



SURVAP
Association des habitant.e.s
des Pâquis

Pétition

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève,
Au Conseil municipal de la Ville de Genève

Soutien aux locataires du 13, rue Butini : pas d'autorisation de travaux sans annulation des résiliations des baux

L'ensemble des 22 locataires de l' immeuble situé au 13, rue Butini a reçu une résiliation de bail en décembre 2025 pour leur prochaine échéance. Ces résiliations ont été notifiées au motif de travaux d'envergure qui les rendraient nécessaires. Toutefois, dans la FAO aucune demande de travaux n'a été publiée à ce jour. Selon l'avis de ses habitant-e-s, cet immeuble datant des années 1960 a toujours été bien entretenu. Signifier un congé avant une autorisation de construire est le même procédé que celui pratiqué au boulevard Carl Vogt.

Ces avis de résiliations ont été un choc pour l'ensemble des locataires. Certain-es y vivent depuis de nombreuses années, dont deux personnes de plus de 90 ans qui y ont chacune passé plus de quarante ans.

En tant qu'association d'habitant-e-s, nous tenons à rappeler que le logement joue un rôle essentiel dans la vie sociale d'une personne ou d'une famille. L'insertion à l'école, les relations entre enfants et entre parents, par exemple, se vivent à l'échelle du quartier. Les personnes âgées ont quant à elles souvent construit un réseau de relations sociales dans leur quartier. Perdre son logement menace ainsi jusqu'à l'inclusion sociale des personnes expulsées.

Les immeubles d'une ville doivent servir en priorité à loger des personnes et non pas à offrir des bénéfices immodérés aux propriétaires immobiliers. L'envolée des loyers conduit à une situation catastrophique, rendant quasiment impossible pour les personnes aux plus bas revenus, voire même aux revenus moyens, de retrouver à se loger en cas de résiliation. Ce d'autant plus que le taux de logements vacants a encore baissé, situé aujourd'hui à Genève à 0,31%.

La situation de cet immeuble est loin d'être isolée, d'autres immeubles sont concernés en ville de Genève comme dans l'ensemble du Canton, de même que des appartements individuels. Les travaux de rénovation sont souvent utilisés pour chercher à augmenter la marge de profit. Et l'introduction massive de baux à durée déterminée en cas de changement de locataires, déjà plusieurs années avant l'annonce de travaux, favorise d'une part des augmentations massives des loyers et permet aux propriétaires de ne même pas devoir proposer de solution de relogement.

Il est aujourd'hui nécessaire d'agir en amont pour empêcher la multiplication de ces situations humainement catastrophiques pour les locataires et socialement irresponsables.

Nous signataires exprimons toute notre solidarité avec les locataires du 13 rue Butini ainsi qu'avec tous les locataires concerné-e-s par des résiliations de leurs baux.

Nous demandons

- Que les locataires puissent garder un bail aux mêmes conditions en cas de travaux conséquents ;
- Que des rocades soient proposées pour réaliser les travaux ou si nécessaire que des relogements soient proposés, aux mêmes conditions ;
- Que le Conseil d'Etat ne donne pas d'autorisation de travaux sans solution de relogement équitable pour les locataires ;
- Que le Conseil administratif de la Ville de Genève ne donne pas de préavis positif sans solution de relogement acceptable pour les locataires ;
- Que les autorités cantonales et communales compétentes se mettent à disposition pour intervenir en cas de médiation entre locataires et propriétaires ;
- Que les autorités agissent à leur niveau de compétence afin de limiter la prolifération des baux à durée déterminée qui affaiblissent la protection des locataires.

La pétition peut être signée par toute personne sans distinction d'âge ni de nationalité.

Nom	Prénom	Adresse	Signature

Pétition de l'Association des habitant.e.s des Pâquis (SURVAP), en collaboration avec des locataires du 13, rue Butini

A renvoyer jusqu'au 12 novembre 2026
à SURVAP, p.a. Nadine Fischer, 52 rue de Monthoux, 1201 Genève